

Le 4 juin 2012,

**Lettre ouverte sur l'enseignement de la charia
dans la 5^{ème} circonscription du Val d'Oise**

Monsieur le député Georges Mothron,
Monsieur le maire Philippe Doucet,

Vous êtes tous les deux candidats aux prochaines élections législatives de juin.

Mais, à la différence des autres candidats pour cette élection, vous étiez également présents tous les deux à l'inauguration officielle de la mosquée Al Ihsan le 28 juin 2010.

Il y a quelques mois, j'ai profité à titre personnel de l'initiative d'un groupe de chrétiens ouverts au dialogue inter confessionnel pour visiter cette mosquée argenteuillaise. Au cours de cette visite, nous entrâmes dans une salle de classe rassemblant une bonne vingtaine de femmes voilées. La formatrice nous précisa que ses élèves ne devaient parler qu'arabe durant son cours et qu'elle enseignait les aspects juridiques de sa « religion » à savoir : la charia.

Vous n'êtes pas sans savoir que la charia a déjà été déclaré incompatible avec les principes de gouvernement des états européens par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme).

Je ne citerai que quelques uns des aspects problématiques de la charia espérant, qu'en tant que démocrate, vous connaissez déjà bien le sujet : autorisation de l'esclavage et de la traite d'êtres humains, préconisation de la peine de mort et de la loi du talion, légitimation des châtiments corporels, justification religieuse de la pédophilie, affirmation de la supériorité de la communauté musulmane sur toute autre, revendication de la supériorité du musulman sur la musulmane, aspiration à un gouvernement théocratique transnational (le Califat), instauration de pratiques régissant la société sur tous ses plans même privés (aspects vestimentaires, économiques, alimentaires, maritiaux, sexuels, successoraux, sépulcraux, comportementaux, etc...), instauration d'une stricte ségrégation entre musulmans et mécréants, interdiction de la liberté d'expression et de conscience, interdiction pour les musulmans de quitter la religion musulmane, instauration d'un statut inférieur pour les non musulmans et les femmes, légalisation de l'antisémitisme et de l'homophobie, autorisation de la polygamie, etc ...

Tout ou partie de ces éléments de la charia sont donc susceptibles d'être diffusés aux 1000 personnes inscrites aux cours organisés par la mosquée Al Ihsan (chiffre annoncé par M. Abdelkader Achebouche (président de l'association qui gère la mosquée) dans le mensuel SalamNews N°14 de mars 2010). Il va de soi bien sûr que l'apprentissage de la charia peut tout autant se diffuser dans l'autre grande mosquée d'Argenteuil (mosquée Assalam) qui a déjà accueilli en 2004 un imam salafiste accusé de propos anti occidentaux et antisémites (actuellement en résidence surveillée en Lozère).

Au-delà des risques courus localement, j'espère que vous vous êtes également tenu informé des progrès de cette idéologie suprématiste dans tous les pays dits « musulmans » quand les peuples ont la possibilité de s'exprimer librement lors d'élections. Vous aurez sans doute noté comme moi que le vote des originaires de ces pays (restant étrangers ou devenus bi nationaux) n'est pas différent de celui de leurs concitoyens quant au soutien apporté aux partis religieux lors des scrutins organisés dans leur patrie ultra marine.

Vous avez sans doute également été informé des liens étroits qui existent entre la barbarie de certains faits récents et l'application de la charia que ce soit en ce qui concerne les crimes dits « d'honneur » (que la Grande Bretagne a récemment recensés à près de 3000 en 2011 sur son sol : <http://www.guardian.co.uk/uk/2011/dec/03/honour-crimes-uk-rising>), l'extermination progressive des populations chrétiennes coptes en Egypte comme serbes au Kosovo ou les assassinats commis par le français Mohammed Mehra sur 7 de nos compatriotes à Toulouse et Montauban.

En raison de sa dangerosité et des risques qu'elle fait courir à l'ensemble de notre société, **la transmission de la charia ne devrait se dérouler que sous un contrôle très précis évitant tout enseignement prosélyte ou connivent.**

A Argenteuil, à ma connaissance, cet enseignement semble se diffuser sans aucune limitation et sans mesure particulière pour s'assurer et du contenu et de la manière dont cet enseignement est pratiqué.

Pourtant, la loi de 1905, dite de séparation des églises et de l'Etat, stipule en ses articles 25 et 26 que les activités à l'intérieur des lieux de culte « restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public » et qu'il est interdit « de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte ». L'enseignement de la charia lors de cours de formation est à l'évidence soumis à ces limitations dans la mesure où il s'agit d'actions de formation à un code totalitaire portant sur des lois religieuses incompatibles avec la vie dans notre société.

Il faut ainsi reconnaître que la propagande pour la charia peut se répandre autrement que par des prêches plus ou moins violents le vendredi. Un cursus d'enseignement étalé sur plusieurs années peut également permettre très efficacement de sélectionner ceux des musulmans (français ou étrangers) qui seront prêts aux extrémités les plus absolues pour satisfaire ce qu'ils considéreront être la volonté de leur dieu et engager la lutte pour l'instauration de leur loi divine en France.

L'apprentissage de la charia par son contenu comme ses références à la vie du prophète de l'islam et au Coran est un terreau exceptionnel pour instiller une conception hostile à notre société auprès de croyants musulmans sincères.

Quelles sont donc les actions que vous entendez prendre, en tant que possible futur député de notre circonscription, pour lutter contre cette idéologie qui donne le droit à certains de tuer ou soumettre ceux qu'ils considèrent comme mécréants ?

Comment envisagez-vous de protéger le corps social, et en tout premier lieu, celles et ceux qui sont les plus exposés/es à ces conceptions théocratiques, liberticides et ségrégationnistes ?

Pensez-vous laisser sans suivi la diffusion de cette idéologie au cours de la prochaine législature ?

Je vous remercie par avance, Messieurs, de la réponse que vous voudrez bien apporter à cette lettre ouverte.



Franck BERNARD
Président du CARL
Collectif Apolitique Républicain et Laïque